

Rue des Canons, 39  
7780 COMINES

☎ 056 55 63 59  
☎ 056 55 90 80  
☎ 0478 27 98 94  
✉ bertouille.ch@skynet.be  
e www.bertouille.org

COMMUNIQUE DE PRESSE  
Avec prière d'insérer  
Remerciements anticipés

Réf : CB/DL/ma CP 04/91

Chantal BERTOUILLE  
Député du Hainaut occidental

**L'accueil des personnes handicapées par l'administration wallonne**  
**« Bien, mais peut mieux faire » selon le Député Chantal Bertouille**

Depuis qu'elle est parlementaire, Madame Chantal Bertouille a toujours eu pour préoccupation d'améliorer les dispositions réglementaires qui permettent à tous nos concitoyens d'accéder aux services et administrations publiques. Tout au long de son action, le Député Chantal Bertouille s'est plus particulièrement intéressée aux problèmes rencontrés par les personnes handicapées.

Récemment, elle a donc interrogé les Ministres du Gouvernement wallon, Madame Christiane Vienne et Monsieur Philippe Courard, sur la manière dont était organisé l'accueil des personnes malentendantes et des personnes malvoyantes par les administrations wallonnes.

Il est ainsi ressorti des réponses données par les Ministres qu'actuellement rien n'était prévu de manière systématique pour les personnes souffrant de ces handicaps.

Pour les personnes malvoyantes :

1° sur demande de l'AWIPH, une personne malvoyante pourra toujours obtenir les informations demandées en braille ou en police de caractères plus importante. Une telle demande peut également être effectuée auprès de « l'Oeuvre nationale les Amis des aveugles » qui a mis en place un centre de transcription en braille ainsi qu'un service social et juridique accessible aux personnes concernées ;

2° la mise en place de « l'E Government » devrait également permettre l'utilisation et le recours plus fréquent aux nouvelles technologies parfois bien mieux adaptées à ce type de handicap (utilisation du courrier électronique, d'Internet, etc...).

3° on soulignera la mise en place, en collaboration avec l'ONA d'un label « Blindsurfer » pour les sites des administrations wallonnes.

Les Ministres interrogés se sont engagés à poursuivre sur cette voie mais – et c'est important pour Madame Chantal Bertouille – il faudra veiller à ce que les agents des administrations wallonnes soient informés des possibilités existantes pour les personnes malvoyantes et qu'ils servent de relais à leur égard.

Pour les personnes malentendantes :

1° l'AWIPH organise régulièrement des journées de sensibilisation au handicap à l'attention des élus et du personnel des administrations locales de même que des responsables des services généraux des différentes administrations régionales ;

2° les administrations publiques wallonnes peuvent recourir, sur simple demande, au « Service d'Interprétariat des Sourds de Wallonie » qui peut fournir plusieurs interprètes « à la demande » ;

3° le recours aux nouvelles technologies, dans le cadre de « l'E Government » devrait rendre plus accessible l'administration aux personnes malentendantes, notamment dans le cadre de la création « d'espaces publics numériques ».

Enfin, le Ministre Courard s'est dit favorable à mettre en place, en collaboration avec l'AWIPH, un système prévoyant une prime aux agents ayant suivi une formation à la pratique de la langue des signes, une dispense de service en vue de suivre une telle formation, une mise en place d'un service central chargé d'assurer le lien entre les personnes sourdes ou malentendantes et les services de la Région.

En conclusion, pour le Député Chantal Bertouille, il s'agit là d'avancées positives mais le chemin est encore long avant que les personnes handicapées ne soient plus discriminées dans le cadre de l'accès aux administrations publiques.